



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 16.03.2015

Votants : 15
Présents : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, BLONDEL Brigitte, VEYSSET Emilie, Mrs FRANCY Alain, BARIL Daniel, BRUGIERE Alain, FEREDY Philippe.
Absents: Mmes MONTEIL Catherine, SIKLI Séverine, Mr JAUBERT Alain

Mme BLONDEL Brigitte a été élue secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 01.08.2015 et suppression du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 31.07.2015

Le Maire demande à l'assemblée délibérante la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe suite à la proposition de la CAP du 22.01.2015.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de la création d'un poste de Rédacteur Territorial Principal 1^{ère} classe à temps complet, soit 35 heures hebdomadaire exerçant les fonctions de secrétaire de mairie de moins de 2000 habitants et donnant 25 points de bonification pour les fonctions d'encadrement requérant une technicité en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, ainsi que de gestion financière.

- précise que le titulaire de ce poste sera rémunéré sur la base de l'échelle des cadres de rédacteur territorial principal 1^{ère} classe et qu'il bénéficiera d'une bonification de 25 points en indice majoré pour l'exercice des fonctions nommées ci-dessus.

- précise que la date de recrutement sera effective au 1^{er} août 2015 et supprime donc le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 31.07.2015.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20150323-09-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2015

Publication : 09/04/2015

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 23.03.2015

En Mairie, le 23.03.2015

